

signature de la direction de l'organisation, avec les noms et titres fonctionnels des membres de la délégation participant à la réunion. De plus, la lettre doit inclure le nom et l'adresse e-mail du point focal traitant la ou les demandes.

Mme. Beatrix Kania
Chef du Protocole
Service du protocole et de la liaison
Att. Mme. Wai Tak Chua

- ii. Remplir un formulaire SG.6 pour chaque membre de la délégation ; (le formulaire SG.6 est disponible sur <https://www.un.org/dgacm/fr/content/protocol/meetings>, section « Formulaires »)
- iii. Envoyer la lettre et le formulaire SG.6 au Service du protocole et de la liaison par courrier électronique à unprotocol@un.org, avec copie à chuaw@un.org.
- iv. Transmettre une copie de la lettre à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer (à l'attention de M. Bingzhuo Li, courriel : bingzhuo.li@un.org, avec une copie à doalos@un.org).

5. Les demandes d'inscription suivant la procédure décrite au paragraphe 4 ci-dessus doivent être reçues avant **le 2 juin 2023**. Le Secrétariat ne sera pas en mesure de traiter les inscriptions tardives.

6. Un courrier électronique sera envoyé à la personne chargée des demandes, l'informant de l'approbation de la demande d'inscription. Pour obtenir une carte d'accès, les membres des délégations doivent se présenter munis d'une copie du courriel d'approbation et d'un passeport ou d'une pièce d'identité officielle avec photo valide au Bureau des cartes d'accès et d'identité qui se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment FF (320 E. 45th Street).

Organisations intergouvernementales intéressées et autres organismes internationaux intéressés

7.

affaires juridiques, portant le sceau officiel de l'organisation ou organisme et la signature de la direction de l'organisation ou organisme ou du/de la responsable désigné(e), avec les noms et titres fonctionnels de la délégation participant à la réunion.

10. Les demandes d'inscription via le portail Indico doivent être reçues avant **le 2 juin 2023**.

11. Les participants seront informés par courriel une fois leur demande d'inscription approuvée. Une copie papier du courriel doit être présentée par les participants avec un passeport valide ou une pièce d'identité officielle avec photo au Bureau des cartes d'accès et d'identité (situé au rez-de-chaussée du bâtiment FF, à 320 E. 45th Street) pour la délivrance d'une carte d'accès.

Membres associés des commissions régionales

12. Les représentant(e)s des membres associés des commissions régionales sont tenus de suivre les étapes d'inscription suivantes pour obtenir une carte d'accès :

- i. Envoyer une lettre au Service du Protocole et de la Liaison (voir détails ci-dessous), avec sceau officiel et signée par un(e) fonctionnaire autorisé(e), avec les noms et titres fonctionnels des membres de la délégation participant à la réunion. De plus, la lettre doit inclure un nom et une adresse e-mail du point focal traitant la ou les demandes.

Mme. Beatrix Kania
Chef du Protocole
Service du protocole et de la liaison
Att. Mme. Wai Tak Chua

- ii. Remplir un formulaire SG.6 pour chaque membre de la délégation ; (le formulaire SG.6 est disponible sur <https://www.un.org/dgacm/fr/content/protocol/meetings>, section « Formulaires »)
- iii. Envoyer la lettre et le formulaire SG.6 au Service du protocole et de la liaison par courrier électronique à unprotocol@un.org, avec copie à .
- iv. Transmettre une copie de la lettre à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer (à l'attention de M. Bingzhuo Li, courriel : bingzhuo.li@un.org, avec une copie à doalos@un.org).

13. Les demandes d'inscription doivent être reçues avant **le 2 juin 2023**. Le Secrétariat ne sera pas en mesure de traiter les inscriptions tardives.

14. Le point focal sera informé de la ou des approbation(s) d'inscription par courriel. Une copie papier du courriel doit être présentée par le participant avec

cartes d'accès et d'identité (situé au rez-de-